

---

---

# Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

**Rapport  
annuel  
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé par  
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
8, rue Cook, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5P4  
Téléphone : (418) 643-9938  
Télécopieur : (418) 643-9019  
Courrier électronique : [info@ceec.gouv.qc.ca](mailto:info@ceec.gouv.qc.ca)  
Adresse Internet : <http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500-D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal – 2001  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-551-19544-6  
ISSN 1201-1495  
© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.  
La reproduction par quelque procédé que ce soit  
et la traduction, même partielles, sont interdites  
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2000-2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

François Legault

Québec, novembre 2001

Monsieur François Legault  
Ministre de l'Éducation  
Gouvernement du Québec  
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2000-2001.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer

Québec, novembre 2001

## Table des matières

### Rapport du président 9

#### Présentation de la Commission 13

1. Mandat de la Commission 13
2. Composition 13
3. Création de comités consultatifs 13  
Composition et mandat des comités consultatifs 13
4. Comités d'évaluation de la Commission 13  
Composition et rôle des comités d'évaluation 13

#### Les activités de la Commission 15

1. Réunions 15
2. Processus d'évaluation  
Les politiques institutionnelles 15  
Les opérations d'évaluation 15
3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 15
4. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes 16
5. Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes 16
6. Évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial 16
7. Évaluation des programmes 16
8. Réunions des comités consultatifs 17
9. Relations avec divers organismes 17
10. Publications 18
11. Communications 18
12. Activités prévues pour l'année 2001-2002 18
13. Protection des renseignements personnels 18
14. Code d'éthique et de déontologie 19

#### Les ressources humaines et financières 2000-2001 21

1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 21
2. Effectif 21
3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 2000-2001 22

### Annexes

- Annexe I** Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) 23
- Annexe II** Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) 25
- Annexe III** Établissements visités en 2000-2001 27
- Annexe IV** Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2000-2001 29
- Annexe V** Suites aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2001 31
- Annexe VI** Membres des comités consultatifs 43
- Annexe VII** Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2000-2001 45
- Annexe VIII** Publications de la Commission 47
- Annexe IX** Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 49

# Rapport du président

---

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a, de par sa loi constitutive, le mandat d'évaluer les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et celles relatives aux programmes (PIEP) aussi bien dans leur formulation que dans leur application. Elle a aussi pour mandat d'évaluer les programmes d'études offerts par tous les établissements d'enseignement soumis au *Règlement sur le régime des études collégiales*, qu'ils soient publics ou privés. Enfin, elle doit rendre compte de ses évaluations aux collèges eux-mêmes, au ministre de l'Éducation et à la population.

Dès le début de ses travaux, la Commission a choisi d'aborder ce mandat en se fixant trois objectifs principaux : contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement collégial, contribuer à la reconnaissance de cette pertinence et de cette qualité et, enfin, contribuer au développement d'une culture évaluative au sein des établissements eux-mêmes.

## Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur autonomie, tout en préservant celle nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Ainsi, pour contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial, elle a utilisé une série de moyens basés sur la participation des établissements au processus d'évaluation, sur la visite des établissements par des comités d'experts et sur l'obligation, pour les collèges, de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission.

Afin de réaliser des évaluations efficaces et surtout utiles pour les collèges, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a choisi de les associer étroitement à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. À cette fin, elle leur a demandé de procéder d'abord à l'autoévaluation de leurs programmes à partir de guides précis élaborés par la Commission. Ces guides explicitent les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter.

Par la suite, elle a visité chacun des établissements pour valider les rapports d'autoévaluation et elle a formulé son propre jugement accompagné de recommandations, suggestions et invitations. Dans le

cadre de ces visites, la Commission a porté une attention particulière à l'évaluation des apprentissages et à l'application de la politique contribuant à resserrer les pratiques institutionnelles d'évaluation. Selon le même processus retenu pour l'évaluation de programme, la Commission a complété, au cours de la dernière année, l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, évaluation qui a touché 88 établissements.

La Commission formule des recommandations lorsque des améliorations majeures sont requises et, dans ces cas-là, elle demande aux établissements de lui faire part des gestes posés. Elle leur donne à cette fin un laps de temps suffisant pour apporter les améliorations souhaitées. Lorsqu'elles sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble. Ainsi, des programmes initialement qualifiés de « problématiques » ou de « forces et faiblesses » ont été par la suite reconnus comme étant de qualité. Chaque année, la Commission évalue un certain nombre de rapports présentés par des établissements ayant donné des suites à ses recommandations. En 2000-2001, elle a examiné 35 rapports de ce type et, pour 20 d'entre eux, elle a modifié son jugement en reconnaissant désormais la qualité de la formation offerte. La grande majorité de ces rapports concernait les suites données à l'évaluation de la composante de formation générale.

Dans les cas où la Commission a constaté des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à retourner visiter un collège pour vérifier si les améliorations apportées sont suffisantes. Elle a d'ailleurs effectué une telle visite durant l'année et elle en fera deux autres au cours de l'automne 2001.

Jusqu'à maintenant, la Commission a complété six opérations d'évaluation<sup>1</sup>. Dans le cadre de ces évaluations, elle a effectué 333 visites d'établissements, ce qui l'a amenée à visiter tous les collèges publics et privés qui décernent le diplôme d'études collégiales (DEC). Elle a aussi visité 23 établissements privés non subventionnés qui offrent des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Tous les collèges, sauf ceux de création

---

1. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales en : Informatique, Techniques d'éducation en services de garde, Sciences humaines, Techniques administratives et Coopération; la Composante de formation générale des programmes d'études; les programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés.

récente, ont été visités dans le cadre de ces évaluations, certains jusqu'à cinq reprises. Dans la majorité des cas, les collèges ont apporté les améliorations requises.

### **Contribuer à la reconnaissance de la valeur de l'enseignement**

L'une des meilleures façons de contribuer à la reconnaissance de la valeur de l'enseignement consiste à diffuser, le plus largement possible, le résultat des évaluations réalisées par la Commission. Forte de l'article 18 de sa loi stipulant qu'elle rend publics ses rapports de la manière qu'elle juge appropriée, la Commission a décidé de publier le texte intégral de tous ses rapports d'évaluation sur son site WEB. En outre, au terme de l'évaluation d'un programme dans tous les établissements qui l'offrent, elle publie un rapport synthèse qu'elle rend public lors d'une conférence de presse. Enfin, à mesure que les établissements apportent des améliorations à leurs programmes, la Commission le signale sur son site WEB.

En février 2001, la Commission a rendu public le rapport synthèse sur l'évaluation de la composante de formation générale. Ce rapport présente une vue globale des forces et des éléments à améliorer pour l'ensemble des collèges touchés par cette évaluation. Dans un tel rapport, comme c'est le cas d'ailleurs pour chaque rapport adressé aux collèges, la Commission met de l'avant les initiatives locales dignes d'intérêt qu'elle a pu observer lors de l'évaluation. Cette reconnaissance publique des « bons coups » réalisés dans des collèges a l'avantage de les rendre accessibles autant aux directions d'établissements qu'à l'ensemble de leur personnel enseignant. Ces exemples peuvent ainsi servir de modèles et inspirer des actions visant à maintenir ou à améliorer la qualité de la formation.

### **Contribuer au développement d'une culture d'évaluation**

La contribution de la Commission au développement d'une culture d'évaluation vise essentiellement à rendre les collèges de plus en plus responsables et autonomes en cette matière. Plusieurs éléments, dont le processus retenu par la Commission, ont contribué à l'atteinte de cet objectif.

En effet, en demandant aux collèges d'adopter un processus d'autoévaluation de programmes à partir de guides, la Commission leur a permis de développer une expertise qu'ils ont par la suite mise à profit pour élaborer leur politique institutionnelle (PIEP) et effectuer eux-mêmes l'évaluation de leurs programmes. La Commission évalue le contenu de cette politique, toujours dans la perspective d'aider les collèges à réaliser

des évaluations qui leur permettent d'améliorer réellement la qualité de leurs programmes. Par la suite, lorsqu'elle évalue l'application de la politique, elle porte un jugement sur la capacité du collège à faire une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. Dans les deux cas, la Commission insiste sur l'importance de suivre régulièrement l'état de santé d'un programme à l'aide d'indicateurs et de procéder périodiquement à l'évaluation approfondie de chacun des programmes d'enseignement.

Au cours de l'année, la Commission a évalué neuf politiques, ce qui complète, à deux exceptions près, l'évaluation du contenu de ces politiques dans les établissements publics et privés subventionnés. Parallèlement, elle a effectué 36 visites d'établissements dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique. Cette opération se poursuit actuellement.

Deux autres éléments étroitement liés au type d'intervention retenu par la Commission contribuent à l'appropriation de l'évaluation dans les établissements. D'une part, en choisissant comme objet d'évaluation des programmes qui rejoignent un grand nombre d'élèves et un grand nombre de professeurs, elle a sensibilisé une large fraction du personnel à la nécessité et aux avantages potentiels des évaluations. D'autre part, en utilisant comme experts lors de ses visites, quelques centaines de professeurs d'expérience issus du milieu collégial, elle a aussi contribué à diffuser de bonnes pratiques d'évaluation.

Enfin, la Commission a été à même de constater que certains problèmes ne relèvent pas spécifiquement de l'un ou l'autre des programmes, mais plutôt de l'établissement dans son ensemble. C'est l'une des raisons qui l'ont incitée à inscrire la poursuite de ses travaux sous l'angle de l'évaluation institutionnelle. Cette opération touche tous les collèges offrant au moins un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Dans un premier temps, l'établissement est invité à réfléchir sur sa mission et sur les principaux objectifs institutionnels qui en découlent. À la lumière de sa mission et de ses objectifs, il doit ensuite examiner l'ensemble de ses activités et de ses services dans le but de déterminer s'ils contribuent de façon optimale à l'atteinte de ces objectifs et s'ils sont adaptés à l'évolution du contexte social.

Toujours dans un esprit d'aide et de soutien aux collèges, la Commission a produit à leur intention un guide qui précise sur quoi devrait reposer leur autoévaluation. Elle a tenu 17 séances d'information qui ont rejoint 249 personnes provenant de 72 collèges. Au terme de l'évaluation, la Commission portera un jugement sur la capacité de l'établissement de donner dans les meilleures conditions une formation de qualité.

Cette opération, actuellement en cours, amène chaque établissement à réaliser une autoévaluation adaptée à sa réalité, lui permettant ainsi d'affirmer sa personnalité, ses caractéristiques et les valeurs particulières qu'il entend promouvoir. Il s'agit, en quelque sorte, d'une occasion exceptionnelle pour chacun d'entre eux de procéder à une réflexion globale et collective sur leur raison d'être et sur la place qu'ils occupent ou veulent occuper dans leur communauté respective.

# Présentation de la Commission

## 1. Mandat de la Commission

En juin 1993, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives (L.R.Q., c.26 C-32.2). Le 15 juillet 1993, l'entrée en vigueur de la loi créant la Commission a eu pour effet l'abolition du Conseil des collèges et du Conseil des universités (art. 27 et 28).

La Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle peut notamment recommander au ministre d'habiliter un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC).

## 2. Composition

La Commission est composée de trois commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Les commissaires sont entrés en fonction le 25 octobre 1993 et le mandat a été renouvelé le 23 septembre 1998. Il s'agit de :

- Jacques L'Écuyer, commissaire et président;
- Louise Chené, commissaire;
- Louis Roy, commissaire.

## 3. Création de comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de

fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, la Commission a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux.

### Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socio-économiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre des membres peut varier, est formé d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie aux comités consultatifs le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux, dans l'élaboration d'un guide spécifique d'autoévaluation et, le cas échéant, d'instruments qui serviront à l'évaluation, de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation des établissements, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

## 4. Comités d'évaluation de la Commission

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. La Commission fait appel à de telles personnes pour chacune de ses opérations d'évaluation<sup>2</sup>.

### Composition et rôle des comités d'évaluation

Un comité d'évaluation, ou comité visiteur, est habituellement composé de trois évaluateurs externes reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

2. La liste des experts auxquels la Commission a fait appel en 2000-2001 se retrouve à l'annexe VII.

Le comité d'évaluation analyse le rapport d'autoévaluation de l'établissement qu'il aura à visiter; il visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts externes l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

# Les activités de la Commission

---

## 1. Réunions

Du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001, la Commission a tenu 10 réunions totalisant 16 jours.

## 2. Processus d'évaluation

### Les politiques institutionnelles

Lorsqu'elle évalue une politique institutionnelle (apprentissage, programmes), la Commission examine d'abord le texte de la politique et par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique assure la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. La Commission vérifie l'application de la politique lors de l'évaluation des programmes.

L'examen de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes consiste à vérifier si la politique contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission examine l'application de cette politique en demandant à chaque collège d'évaluer un programme de son choix à l'aide de sa politique. Cette expérimentation permet aux collèges de vérifier la conformité de leur pratique de l'évaluation aux dispositions de leur politique ainsi que l'efficacité de la politique elle-même dans la conduite d'une évaluation de programme.

### Les opérations d'évaluation

Dans le cadre d'une opération d'évaluation de programme, la Commission demande aux collègues visés de procéder à son autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Ce processus a également été retenu pour l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et pour l'évaluation institutionnelle.

À la suite de l'analyse du rapport d'autoévaluation transmis par un établissement, un comité d'évaluation de la Commission lui rend visite pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire et rencontrer différents groupes de personnes. Ces groupes peuvent sensiblement varier selon l'objet de l'évaluation. En évaluation de programme, par exemple, chaque visite comprend habi-

tuellement des rencontres avec la direction de l'établissement, le comité responsable de l'autoévaluation, les enseignantes et les enseignants du programme, des étudiantes et des étudiants inscrits au programme et des diplômés. Enfin, le comité d'évaluation complète ces rencontres par la visite des installations dont l'établissement dispose pour offrir le programme.

À la suite de chaque visite, la Commission élabore un rapport préliminaire qu'elle transmet à l'établissement. Ce rapport comporte, le cas échéant, des suggestions d'amélioration ou des recommandations. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport d'évaluation définitif qu'elle fait parvenir à l'établissement et au ministre de l'Éducation. Ces rapports sont publics et disponibles sur le site Internet de la Commission.

Lorsqu'un rapport d'évaluation contient des recommandations, l'établissement est tenu d'y donner des suites. Pour s'assurer qu'elles sont appropriées, la Commission demande aux établissements visés de lui transmettre, au plus tard un an après l'évaluation, un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés. La Commission évalue la situation et, éventuellement, demande à l'établissement de lui faire à nouveau rapport ou de lui fournir de l'information complémentaire dans un délai donné. Le jugement qu'elle porte est transmis à l'établissement et il est accessible sur le site Internet de la Commission.

## 3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les établissements avaient jusqu'à l'automne 1994 pour adopter une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Durant l'année, la Commission a évalué la politique de neuf établissements. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe I. La Commission a transmis un rapport d'évaluation à chacun d'entre eux et au ministre de l'Éducation. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la Commission<sup>3</sup>.

Au 30 juin dernier, cinq collèges privés non subventionnés n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique. La liste de ces établissements est donnée à l'annexe I.

---

3. <http://www.ceec.gouv.qc.ca>

#### **4. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes**

L'article 24 du *Règlement sur le régime des études collégiales* stipule que les établissements doivent se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Ils avaient jusqu'à l'automne 1996 pour adopter une telle politique.

Contrairement à la PIEA dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le *Règlement sur le régime des études collégiales*, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité probable.

Au cours de l'année, la Commission a évalué neuf politiques. Elle a fait parvenir un rapport d'évaluation à chaque établissement concerné, ainsi qu'au ministre de l'Éducation (voir l'annexe II). Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la Commission.

Au 30 juin 2001, 43 établissements n'avaient pas encore transmis le texte de leur politique : un établissement relevant d'une université, deux établissements privés subventionnés et 40 établissements privés non subventionnés (voir l'annexe II).

#### **5. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, la Commission avait demandé à chacun des établissements qui offrent un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) d'évaluer l'un de ses programmes à l'aide de sa politique et de lui transmettre le rapport accompagné d'une description et d'une autoévaluation de la démarche suivie. En 2000-2001, la Commission a poursuivi les visites, commencées l'année précédente, en évaluant l'application de la politique dans 36 établissements. Elle a transmis un rapport d'évaluation définitif à 23 d'entre eux et un rapport préliminaire à 17 autres (voir les annexes III, IV).

Au 30 juin 2001, le processus d'évaluation est terminé pour 20 des 75 collèges touchés par cette évaluation (annexe V). Les visites se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2001.

#### **6. Évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial**

En octobre et en novembre 2000, la Commission a tenu 17 séances d'information afin de présenter le guide d'évaluation qu'elle a transmis aux collèges en juin 2000. Elle a ainsi rencontré 249 personnes provenant de 72 collèges. Les collèges procèdent actuellement à leur autoévaluation et la Commission prévoit compléter cette opération en 2003.

#### **7. Évaluation des programmes**

En juin 2001, la Commission a décidé de procéder à une nouvelle évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Plusieurs raisons l'ont incitée à entreprendre cette opération, notamment le nombre de nouveaux établissements depuis l'évaluation de 1997-1999, les nouveaux programmes d'établissements, ainsi que les conclusions de ses précédentes évaluations. Vingt établissements sont touchés par cette évaluation.

À ce jour, outre la composante de formation générale, la Commission a évalué quatre programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)<sup>4</sup>, 21 programmes reliés aux précédents et conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et enfin, 20 programmes conduisant à une AEC dans des établissements privés non subventionnés. Au cours de l'année, la Commission a évalué 13 rapports donnant suite à l'évaluation de l'un ou l'autre de ces programmes. Elle a également effectué une visite dans un établissement privé non subventionné qui devait procéder à une deuxième autoévaluation.

Au cours de l'année, la Commission a complété l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études. Elle a transmis 31 rapports d'évaluation (voir l'annexe IV) et rendu public, en février 2001, le rapport synthèse concernant cette opération. Elle a, de plus, évalué 22 rapports de suivi. Au 30 juin, l'évaluation est terminée dans 25 des 88 établissements touchés par cette évaluation (voir l'annexe V). Neuf établissements devront donner de nouvelles suites aux recommandations de la Commission, alors que trois autres devront procéder à une nouvelle autoévaluation. Enfin, la Commission attend 51 rapports de suivi et trois autres sont en cours d'évaluation.

4. Il s'agit des programmes *Informatique*, *Techniques d'éducation en services de garde*, *Sciences humaines* et *Techniques administratives et Coopération*.

Le processus d'évaluation est terminé pour 50 des 54 établissements visés par l'évaluation des programmes d'*Informatique*. La Commission a évalué un rapport de suivi durant l'année et, au 30 juin, un établissement n'avait pas encore transmis son rapport sur les suites données aux recommandations de la Commission, alors que trois autres devaient donner de nouvelles suites (voir l'annexe V).

En *Techniques d'éducation en services de garde*, 27 des 30 établissements touchés ont complété le processus d'évaluation. Au 30 juin, deux rapports de suivi sont en cours d'évaluation à la Commission. Enfin, un collège devra transmettre un nouveau rapport d'autoévaluation à la Commission (voir l'annexe V).

La Commission a évalué le programme de *Sciences humaines* dans 66 établissements et le processus d'évaluation est terminé pour 46 d'entre eux. En 2000-2001, elle a évalué six rapports de suivi. En juin dernier, trois rapports étaient en cours d'évaluation à la Commission et quatre établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport de suivi. Par ailleurs, 10 établissements doivent donner de nouvelles suites, deux autres ont réalisé une deuxième autoévaluation du programme tel que demandé par la Commission et enfin, un dernier devra évaluer à nouveau la mise en œuvre du programme (voir l'annexe V).

En *Techniques administratives et Coopération*, 38 des 67 établissements touchés ont complété le processus d'évaluation. Au cours de l'année, la Commission a évalué cinq rapports de suivi. Au 30 juin, le rapport de six établissements était en cours d'évaluation, 19 établissements n'avaient pas encore fait parvenir le leur, trois autres doivent donner de nouvelles suites et enfin, un établissement devra procéder à une deuxième autoévaluation (voir l'annexe V).

Parmi les 23 établissements touchés par l'évaluation des *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés*, 15 ont complété le processus d'évaluation. Au cours de l'année, la Commission a évalué un rapport de suivi. Au 30 juin, le rapport de deux établissements était en cours d'évaluation et cinq établissements n'avaient pas encore remis leur rapport de suivi. Un établissement a procédé à une deuxième autoévaluation et il a transmis son rapport à la Commission (voir l'annexe V).

## 8. Réunions des comités consultatifs

Le comité consultatif<sup>5</sup> pour l'évaluation de la *composante de formation générale des programmes d'études* s'est réuni une fois en 2000-2001 pour analyser le

contenu du rapport synthèse. Après cet exercice, le comité a mis fin à ses travaux.

Le comité pour l'évaluation de l'*application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* a tenu quatre réunions au cours de l'année pour examiner 40 projets de rapport à transmettre à la Commission.

## 9. Relations avec divers organismes

Au cours de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation : Direction des conservatoires de musique du ministère de la Culture et des communications, Association des collèges privés du Québec, Fédération des cégeps, Fédération autonome du collégial, Fédération des enseignants et enseignantes de cégep, Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, Association québécoise de pédagogie collégiale, Université du Québec à Trois-Rivières, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Ces contacts se sont réalisés par la participation à des colloques ou par des rencontres avec des représentants ou représentantes de l'un ou l'autre de ces organismes.

Depuis plusieurs années, la Commission tient à établir et à entretenir des liens avec des organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur, dans le but de profiter d'expériences variées en matière d'évaluation. Elle a participé, notamment, aux travaux de la Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, l'International Network of Quality Assurance Agencies in Higher Education, et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Dans le cadre d'une entente entre l'ACCC et la Commission, le président a dirigé, auprès de représentants du ministère de l'Éducation de la République d'Argentine, des séminaires sur le cadre législatif et les travaux de la Commission ainsi que sur la nécessité d'un tel organisme pour l'évaluation de programmes. À titre de membre d'un comité international, le président a également participé aux travaux du *Programma de Mejeramiento de la Calidad y la Equidad en la Educación Superior (MECESUP)* du ministère de l'Éducation du Chili. Enfin, le président a rencontré des dirigeants du ministère de l'Éducation et la ministre de l'enseignement supérieur de la Belgique.

La Commission a également présenté un mémoire devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Elle y traitait de la situation de l'enseignement du français, langue d'enseignement et littérature, ainsi que de l'en-

5. La liste des membres des comités consultatifs se retrouve à l'annexe VI.

seignement des langues secondes, français et anglais, dans les établissements d'enseignement collégial du Québec.

## 10. Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié trois documents : le rapport synthèse sur l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, en versions française et anglaise, ainsi que son rapport annuel. Le *Rapport annuel 1999-2000* a été transmis au Ministre et déposé à l'Assemblée nationale en mars 2001. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe VIII.

Par ailleurs, la Commission a produit 106 rapports d'évaluation adressés aux établissements (évaluation de programmes, évaluation de politiques et suites aux rapports d'évaluation de la Commission).

Toutes les publications de la Commission sont publiques et disponibles sur Internet.

## 11. Communications

Le 1<sup>er</sup> février 2001, la Commission a tenu une conférence de presse pour rendre public le rapport synthèse sur « l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études ». Au cours de l'année, le président de la Commission a répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a par ailleurs continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de chacune de ses évaluations. Il compte actuellement 804 rapports d'évaluation adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

## 12. Activités prévues pour l'année 2001-2002

À ce jour, la Commission a mené à terme six opérations d'évaluation. Les établissements évalués ont un délai d'un an pour faire part des mesures envisagées, ou déjà prises, pour donner suite aux recommandations de la Commission. Elle suivra de près les établissements qui n'ont pas encore donné de suites appropriées en *Informatique*, en *Sciences humaines*, en *Techniques administratives* et *Coopération* et dans le cas des programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés.

La Commission poursuivra les visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Cette opération touche tous les établissements offrant au moins un programme conduisant au diplôme d'étu-

des collégiales (DEC), c'est-à-dire les cégeps, les établissements privés subventionnés et les écoles relevant d'un autre ministère ou d'une université. Les visites se continueront jusqu'à la fin de 2001.

Dans le cadre du dossier sur l'évaluation institutionnelle, les établissements devraient transmettre leur rapport d'autoévaluation à compter de l'automne 2001. La Commission échelonnera les visites d'établissements sur une période de deux ans.

Au cours de l'été, la Commission élaborera et rendra public un guide pour la deuxième opération d'évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Les 20 établissements touchés doivent transmettre à la Commission leur rapport d'autoévaluation pour la mi-décembre. La Commission commencera la visite des établissements au début de 2002.

Comme à chaque année, la Commission poursuivra l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de celle relative à l'évaluation des programmes d'études.

## 13. Protection des renseignements personnels

La protection des renseignements personnels est devenue un enjeu important pour les ministères et les organismes publics. L'élargissement de la gamme des services rendus aux citoyennes et aux citoyens, la réduction des coûts associés à la constitution de fichiers contenant des renseignements personnels et la plus grande facilité d'établir des liens entre ces fichiers invitent à porter une attention accrue à la façon dont ces renseignements sont gérés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a désigné son secrétaire général à titre de responsable de la *Politique des renseignements personnels* et s'est intégrée au Comité de protection des renseignements personnels créé par le ministère de l'Éducation. À ce titre, il participe aux réunions de ce comité. La responsable des communications prend part aux activités du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes.

En septembre 2000, l'ÉNAP tenait, à la demande de la Commission, deux sessions de formation, l'une destinée au personnel et l'autre, aux commissaires. La Commission a participé à la réalisation du bilan de sécurité informatique, dans le cadre de la *Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques*. En juin 2001, le ministère de l'Éducation, la Commission et le Conseil supérieur de l'éducation ont déposé un bilan de sécurité au Secrétariat du Conseil du trésor.

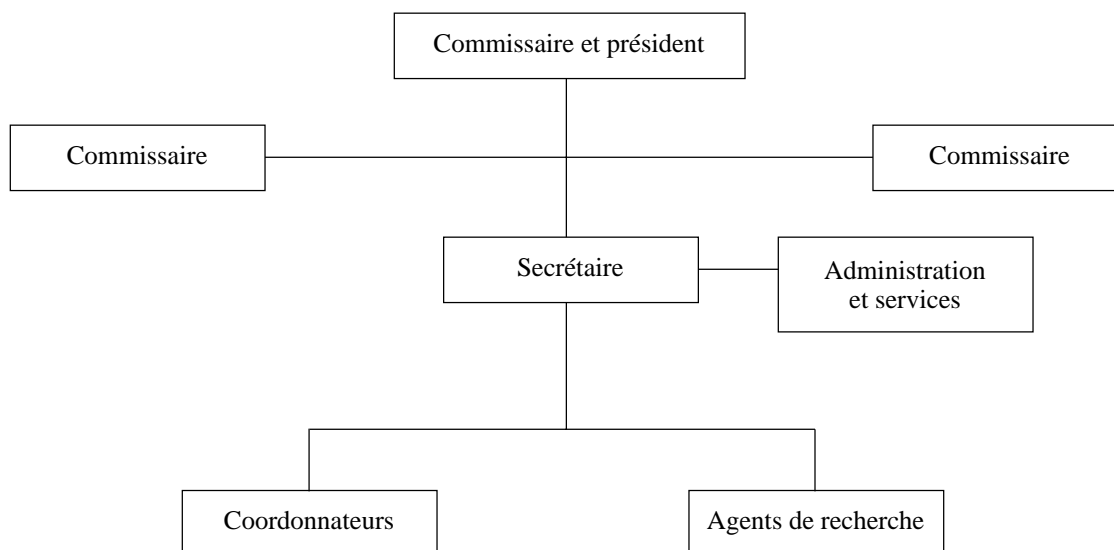
Au cours de la prochaine année, la Commission entend compléter l'inventaire des fichiers de renseignements personnels détenus par le personnel de la Commission, préciser les attentes en matière de gestion des renseignements personnels, établir les profils d'accès aux renseignements nominatifs et évaluer leur conformité avec la loi. Enfin, la Commission élaborera une politique de confidentialité pour son site Internet.

#### **14. Code d'éthique et de déontologie**

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission s'est dotée d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. Le texte se retrouve à l'annexe IX.

# Les ressources humaines et financières 2000-2001

## 1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



## 2. Effectif

L'effectif autorisé de la Commission, en 2000-2001, comprenait 28 postes réguliers.

Tableau 1  
**L'effectif permanent autorisé par catégorie d'emploi au 30 juin 2001**

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	3
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	17
Technicienne en administration	1
Agentes de secrétariat	5
Téléphoniste-réceptionniste	1
<b>Total</b>	<b>28</b>

### Le personnel de la Commission au 30 juin 2001

#### *Commissaires*

Jacques L'Écuyer, président  
Louise Chené  
Louis Roy

#### *Secrétaire de la Commission*

Jean-Louis Laberge

#### *Coordonnatrice et coordonnateurs*

Jean-Paul Beaumier  
Bengt Lindfelt  
Lili Losier

### *Agents et agentes de recherche*

Chantal Bouchard  
Francine Gravel  
Sonia Grenon  
Gilberte Jean  
Pauline Jean  
Claude Marchand  
Jean Perron  
Yves Prayal  
Denis Savard  
Richard Simoneau

### *Analyste en informatique*

André Boucher

### *Agente d'information*

Normande Levesque

### *Technicienne en administration*

Francine Allard

### *Agentes de secrétariat*

Rita Grant  
Danielle Guillot  
Ginette Lepage  
Monique Vaillancourt  
Micheline Poitras  
Lucie Roy (secrétaire principale)

### *Téléphoniste-réceptionniste*

Diane Guérard

## **3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 2000-2001**

Pour l'année financière 2000-2001, la Commission disposait d'un budget de 1 930 800 \$ réparti de la façon suivante.

Tableau 2  
**Budget de fonctionnement de la Commission**

Catégories	Budget (en milliers de \$)
<b>Traitement</b>	
01 Traitement	1 431,7
<b>Sous-total</b>	<b>1 431,7</b>
<b>Fonctionnement</b>	
03 Communications	105,0
04 Services	300,0
05 Entretien	6,0
06 Loyers	10,5
07 Fournitures	28,1
08 Équipement	15,0
11 Autres dépenses	1,0
<b>Sous-total</b>	<b>465,6</b>
<b>Amortissement</b>	
08 Équipement	33,5
<b>Sous-total</b>	<b>33,5</b>
<b>Total</b>	<b>1 930,8</b>

# Annexes

---

## Annexe 1

### Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)

#### Politiques évaluées en 2000-2001

Établissements	Jugement	Objet des recommandations de la Commission
Cégeps (2) Collège Gérard-Godin	S	Pas de recommandations ( <i>Politique révisée</i> )
Cégep de Granby Haute-Yamaska	S	Pas de recommandations ( <i>Politique révisée</i> )
<b>Privés subventionnés (2)</b>		
Collège Français	S	Pas de recommandations ( <i>Politique révisée</i> )
École nationale de cirque	ES	Pas de recommandations
<b>Privés non subventionnés (4)</b>		
CINAC inc.	S	Pas de recommandations
Collège Crack inc.	ES	Pas de recommandations
Collège Info-Technique	S	Pas de recommandations
Institut d'enregistrement du Canada	S	Pas de recommandations
<b>Relevant d'un autre ministère ou d'une université (1)</b>		
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière	ES	Pas de recommandations ( <i>Politique révisée</i> )

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

#### Politiques non reçues en date du 30 juin 2001

Catégorie d'établissements	Établissements
<b>Établissements privés non subventionnés (5)</b>	Collège Gilmore Collège d'ingénierie Collège Net Village Institut Athéna Institut d'informatique de Montréal

---

## Annexe II

### Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)

#### Établissements dont la politique a été évaluée en 2000-2001 (9)

Publics (7)	Établissements privés subventionnés (2)
Cégep André-Laurendeau	Collège Français
Cégep de Grandy Haute-Yamaska	Collège Laflèche
Cégep de Lévis-Lauzon	
John Abbott College	
Cégep de Limoilou	
Cégep de Saint-Félicien	
Cégep de Saint-Laurent	

#### Établissements n'ayant pas transmis leur politique en date du 30 juin 2001 (43)

##### Privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

École nationale de cirque

##### Privés non subventionnés (40)

Académie du savoir (1995) inc.

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

Aviron Québec inc.

CINAC inc.

Collège April-Fortier

Collège Crack inc.

Collège CDI

Collège de l'Estrie inc.

Collège de l'immobilier du Québec

Collège de photographie Marsan

Collège d'informatique Marsan

Collège d'ingénierie

Collège Gilmore

Collège Herzing

Collège Info-technique

Collège Inter-DEC

Collège Jean-Guy Leboeuf

Collège Net Village

Collège Radio-Télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.

Collège technique de Montréal inc.

Collège TMI

Cyclone Arts et Technologies

École de danse de Québec

École de design Châtelaine inc.

École nationale de l'humour

École nationale de théâtre du Canada

École du Show-Business

École supérieure de danse du Québec

ICARI inc.

Institut Athéna

Institut d'enregistrement du Canada enr.

Institut d'informatique de Montréal

Institut Demers inc.

Institut Descartes

Institut supérieur d'électronique

Institut supérieur d'informatique I.S.I.

Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.

Institut Trebas Québec inc.

Musitechnic services éducatifs inc.

##### Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

## **Annexe III**

### **Établissements visités en 2000-2001**

#### **Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) (36)**

##### **Établissements publics (28)**

Collège d'Alma  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Champlain Regional College — St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Dawson College  
Collège Édouard-Montpetit  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
Heritage College  
John Abbott College  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve  
Cégep de Matane  
Collège de l'Outaouais  
Collège de la Région de l'Amiante  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Sainte-Foy

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Laurent  
Collège de Sherbrooke  
Collège de Valleyfield  
Cégep du Vieux Montréal

##### **Établissements privés subventionnés (6)**

Collège de Lévis  
Mother House College  
Conservatoire de musique de Québec  
Conservatoire de musique de Trois-Rivières  
Conservatoire de musique de Chicoutimi  
Conservatoire de musique de Val-d'Or

##### **Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)**

Institut de technologie agro-alimentaire de  
Saint-Hyacinthe  
Institut du Tourisme et d'hôtellerie du Québec

## **Annexe IV**

### **Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2000-2001**

#### **La composante de formation générale des programmes d'études (31)**

##### **Établissements publics (27)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau  
Champlain Regional College — St. Lawrence  
Cégep de la Gaspésie et des Îles et  
Centre d'études collégiales de Carleton  
John Abbott College  
Cégep de Jonquière  
Cégep Marie-Victorin (4)  
Cégep de Matane et  
Centre matapédien d'études collégiales  
Collège de l'Outaouais  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette  
Cégep de Rimouski et  
Institut maritime du Québec

Cégep de Sept-Îles  
Cégep de Saint-Félicien et  
Centre d'études collégiales de Chibougamau  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Centre d'études collégiales en Charlevoix  
Collège Shawinigan  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal

##### **Établissements privés subventionnés (4)**

Collège Bart  
Collège LaSalle  
Conservatoire Lassalle  
École commerciale du Cap

#### **L'application de la politique institutionnelle d'évaluation de programmes (23)**

##### **Établissements publics (15)**

Collège de Bois-de-Boulogne  
Dawson College  
Collège Édouard-Montpetit  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
John Abbott College  
Cégep de La Pocatière  
Collège Lionel-Groulx  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Collège de l'Outaouais  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Trois-Rivières  
Cégep du Vieux Montréal

##### **Établissements privés subventionnés (7)**

Collège André-Grasset  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Laflèche  
Collège Marianopolis  
Collège Mérici  
Collège O'Sullivan de Montréal  
Villa Sainte-Marcelline

##### **Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)**

ITA de Saint-Hyacinthe

## **Annexe V**

### **Suites aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2001**

#### **Évaluation des programmes d'Informatique en 1994-1995 (54 établissements)**

##### ***Processus d'évaluation terminé (50)***

###### **Établissements publics (43)**

Collège Ahuntsic  
Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Champlain Regional College – Lennoxville  
Champlain Regional College – St-Lambert  
Cégep de Chicoutimi  
Dawson College  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
Heritage College  
John Abbott College  
Cégep de Joliette-De Lanaudière  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège de Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Collège de l'Outaouais  
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Collège de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège de Valleyfield<sup>6</sup>  
Vanier College  
Cégep de Victoriaville

###### **Établissements privés non subventionnés (7)**

Collège CDI  
Collège Delta  
Collège Herzing  
Collège d'informatique Marsan  
Informatique MultiHexa  
Institut Demers  
Institut d'informatique de Québec

##### ***Rapport de suivi à venir (1)***

###### **Établissement public (1)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

##### ***Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (3)***

###### **Établissements publics (3)**

Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de Jonquière  
Cégep du Vieux Montréal

6. Dossier incomplet, le Collège n'offre plus ce programme (AEC 901.91).

## Évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1995 (30 établissements)

### *Processus d'évaluation terminé (27)*

#### **Établissements publics (25)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue<sup>7</sup>  
Cégep Beauce-Appalaches<sup>8</sup>  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
Heritage College  
Cégep de Joliette-De Lanaudière  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane  
Collège de l'Outaouais  
Collège de la région de l'Amiante  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Collège de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Collège de Valleyfield  
Vanier College  
Cégep du Vieux Montréal

#### **Établissements privés subventionnés (2)**

Collège de l'Assomption  
Collège Laflèche

### *Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (2)*

#### **Établissement public (1)**

Cégep de Jonquière

#### **Établissement privé subventionné (1)**

Campus Notre-Dame-de-Foy

### *Deuxième rapport d'autoévaluation à venir (1)*

#### **Établissement public (1)**

Cégep de Rimouski<sup>9</sup>

7. Dossier incomplet, le Collège n'offre plus ce programme (AEC 900.94).

8. Le processus est complété pour le moment. Si le Collège offre à nouveau le programme (AEC 900.94), il devra le réévaluer et transmettre le rapport d'autoévaluation après la mise en œuvre auprès d'une cohorte.

9. En 1998, le Cégep n'offrait plus le programme (AEC 900.94). En novembre 1999, le Cégep décide d'offrir à nouveau le programme. Au terme d'une première démarche de mise en œuvre, il devra faire rapport à la Commission.

## Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1996 (66 établissements) <sup>10</sup>

### *Processus d'évaluation terminé (46)*

#### **Établissements publics (35)**

Collège Ahuntsic  
Collège d'Alma  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Champlain Regional College – St-Lambert  
Champlain Regional College – St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep de Drummondville  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
Cégep de Jonquière  
Cégep de Joliette-De Lanaudière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège de Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Cégep Marie-Victorin (enseignement ordinaire)  
Cégep Marie-Victorin (formation continue)  
Cégep Marie-Victorin (milieu carcéral)  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Collège de la région de l'Amiante  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Félicien (2)

Cégep de Rimouski  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme – Centre de Mont-Laurier  
Cégep de Saint-Laurent  
Collège Shawinigan  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège de Valleyfield  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal

#### **Établissements privés subventionnés (11)**

Collège André-Grasset  
Collège de l'Assomption  
Collège de Lévis  
Centennial College  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Laflèche  
Marianopolis College  
Collège Mérici  
Petit séminaire de Québec <sup>11</sup>  
Séminaire de Sherbrooke  
Villa Sainte-Marcelline

### *Deuxièmes rapports d'autoévaluation en cours d'évaluation à la Commission (2)*

#### **Établissements publics (2)**

Champlain Regional College – Lennoxville  
Dawson College

### *Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (3)*

#### **Établissements publics (2)**

Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Sorel-Tracy

#### **Établissement privé subventionné (1)**

Campus Notre-Dame-de-Foy

### *Rapports de suivi à venir (4)*

#### **Établissements publics (4)**

Cégep André-Laurendeau  
Heritage College  
John Abbott College  
Collège de Maisonneuve

10. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue), ce qui donne un total de 68 rapports pour 66 établissements.

11. Dossier incomplet, le Petit Séminaire n'offre plus ce programme.

*Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (10)*

**Établissements publics (10)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Collège Édouard-Montpetit

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Cégep de La Pocatière

Collège de l'Outaouais

Collège de Rosemont

Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Sept-Îles

Collège de Sherbrooke

Vanier College

*Nouvelle autoévaluation avant la fin de 2001 (1)*

**Établissement privé subventionné (1)**

Collège Français

## **Évaluation des programmes de *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1997 (67 établissements)**

### ***Processus d'évaluation terminé (38)***

#### **Établissements publics (28)**

Collège d'Alma  
Champlain Regional College – Lennoxville  
Champlain Regional College – St. Lawrence  
Dawson College  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
Cégep de Jonquière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège de Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Cégep Marie-Victorin  
Collège de la région de l'Amiante  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Félicien – Centre d'études collégiales de Chibougamau  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme

Cégep de Saint-Jérôme – Centre collégial de Mont-Laurier  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sept-Îles  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Trois-Rivières  
Vanier College  
Cégep de Victoriaville

#### **Établissements privés subventionnés (3)**

Collège de l'Assomption  
Collège O'Sullivan de Montréal<sup>12</sup>  
Séminaire de Sherbrooke

#### **Établissements privés non subventionnés (7)**

Académie de l'entrepreneurship québécois  
Académie Julien<sup>13</sup>  
Collège de la Cité  
Collège de l'Estrie  
Collège de l'immobilier du Québec  
Collège Delta  
Institut d'informatique de Québec

### ***Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (6)***

#### **Établissements publics (4)**

Cégep de Baie-Comeau  
John Abbott College  
Cégep de Matane  
Cégep du Vieux Montréal

#### **Établissement privé subventionné (1)**

Campus Notre-Dame-de-Foy

#### **Établissement privé non subventionné (1)**

Collège Jean-Guy Leboeuf

### ***Rapports de suivi à venir (19)***

#### **Établissements publics (17)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège Ahuntsic  
Cégep André-Laurendeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Champlain Regional College – St-Lambert  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Cégep de la Gaspésie et des Îles<sup>14</sup>  
Heritage College

Cégep de La Pocatière (AEC)

Collège de Maisonneuve

Collège Montmorency (AEC)

Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Collège de l'Outaouais

Collège Shawinigan

Collège de Valleyfield

#### **Établissements privés subventionnés (2)**

Collège d'affaires Ellis

Collège LaSalle

12. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

13. Dossier incomplet, le permis de l'Académie a été révoqué par le ministre de l'Éducation le 15 décembre 1999.

14. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles devait réévaluer le programme offert en anglais. Le 13 mars 2001, le Cégep informait la Commission que l'offre du programme était suspendue.

***Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (3)***

**Établissements publics (2)**

Cégep de Chicoutimi  
Collège de Sherbrooke

**Établissement privé subventionné (1)**

Collège de Lévis

***Nouvelle autoévaluation (1)***

Collège Bart : le Collège réévaluera le programme *Commerce international (AEC LCA.1C)*, été 2002.

## **Évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (23 établissements)**

### ***Processus d'évaluation terminé (15)***

Académie du Savoir (1995) inc. <sup>15</sup>	École de design Châtelaine inc.
Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels	École nationale de théâtre du Canada
Collège d'électronique de Québec <sup>16</sup>	École supérieure de danse du Québec <sup>17</sup>
Collège d'enseignement supérieur de pilotes d'aéronefs <sup>18</sup>	Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.
Collège d'informatique JMS	Musitechnic services éducatifs inc.
Collège Informatique Entrepreneurship <sup>19</sup>	
Collège Inter-Dec	
Collège Radio-Télévision de Québec	
Collège Salette	
Collège technique de Montréal	

### ***Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (2)***

Collège April-Fortier  
Collège de photographie Marsan

### ***Deuxième rapport d'évaluation en cours d'évaluation à la Commission(1)***

Institut supérieur d'électronique

### ***Rapports de suivi attendus avant la fin de 2001 (5)***

Académie internationale du design inc.  
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.  
Aviron Québec  
École nationale de l'humour  
Institut Trébas Québec inc.

15. Cette AEC n'est plus donnée dans cet établissement (AEC 900.62).

16. Dossier incomplet, le permis du Collège n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation le 30 juin 2001.

17. Cette AEC n'est plus donnée dans cet établissement (AEC 903.66).

18. Dossier incomplet, le permis du Collège n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation le 30 juin 2000.

19. Dossier incomplet, le permis du Collège n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation le 12 janvier 1999.

## **Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1998-2000 (88 établissements – 91 rapports)**

### ***Processus d'évaluation terminé (25)***

#### **Établissements publics (13)**

Collège d'Alma  
Dawson College  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège de Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège Montmorency  
Collège de l'Outaouais  
Collège de la région de l'Amiante  
Collège de Rosemont (2)  
Cégep Saint-Jérôme – Centre collégial de Mont-Laurier  
Collège de Sherbrooke

#### **Établissements privés subventionnés (7)**

Collège André-Grasset  
Collège Centennale  
Collège moderne de Trois-Rivières  
Collège O'Sullivan de Montréal  
Collège O'Sullivan de Québec  
École de musique Vincent-d'Indy  
Villa Sainte-Marcelline

#### **Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (5)**

Campus MacDonald  
Conservatoires de musique (2)  
Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe  
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

### ***Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (3)***

#### **Établissements publics (2)**

Cégep de Baie-Comeau  
Collège Shawinigan

#### **Établissement privé subventionné (1)**

Campus Notre-Dame-de-Foy

### ***Rapports de suivi à venir (51)***

#### **Établissements publics (41)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège Ahuntsic  
Cégep André-Laurendeau  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Champlain Regional College – Lennoxville  
Champlain Regional College – St-Lambert  
Champlain Regional College – St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Cégep Gaspésie et des Îles (4)  
Heritage College  
John Abbott College  
Cégep de Jonquière (2)  
Cégep de La Pocatière (2)  
Collège de Maisonneuve  
Cégep Marie-Victorin (3)  
Cégep Régional de Lanaudière – L'Assomption  
Cégep Régional de Lanaudière – Joliette  
Cégep de Rimouski (2)  
Cégep de Saint-Félicien (2)  
  
Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège de Valleyfield  
Vanier College  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal

#### **Établissements privés subventionnés (9)**

Collège Bart  
Collège d'affaires Ellis inc.  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Laflèche  
Collège LaSalle  
Collège de Lévis  
Institut Teccart  
Séminaire de Sherbrooke

#### **Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)**

Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière

***Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (9)***

**Établissements publics (6)**

Cégep Beauce-Appalaches  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Jérôme

Cégep de Sorel-Tracy

**Établissements privés subventionnés (3)**

Collège Marianopolis  
Collège Mérici  
Conservatoire Lassalle

***Nouvelles autoévaluations attendues (3)***

**Établissements publics (2)**

Cégep Marie-Victorin (2)

**Établissement privé subventionné (1)**

Collège Français

## Évaluation de l'application de la PIEP dans les programmes conduisant au DEC en 1999-2001 (75 établissements)

### *Processus d'évaluation terminé (20)*

#### **Établissements publics (13)**

Collège de Bois-de-Boulogne  
Dawson College  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
John Abbott College  
Cégep de La Pocatière  
Collège Lionel-Groulx  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Collège de l'Outaouais  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Trois-Rivières  
Cégep du Vieux Montréal

#### **Établissements privés subventionnés (6)**

Collège André-Grasset  
Collège Laflèche  
Collège Marianopolis  
Collège Mérici  
Collège O'Sullivan de Montréal  
Villa Sainte-Marcelline

#### **Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)**

Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe

### *Rapports d'autoévaluation des établissements en cours d'évaluation à la Commission (28)*

#### **Établissements publics (21)**

Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Champlain Regional College – Lennoxville  
Champlain Regional College – St-Lambert  
Champlain Regional College – St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep de Drummondville  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Heritage College  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège de Maisonneuve  
Cégep de la région de l'Amiante  
Cégep de Rimouski  
Collège de Rosemont

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Laurent  
Collège de Sherbrooke  
Collège de Valleyfield

#### **Établissements privés subventionnés (2)**

Collège Bart  
Collège de Lévis

#### **Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (5)**

Conservatoires de musique (4)  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

### *Visites à faire (24)*

#### **Établissements publics (15)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège Ahuntsic  
Cégep de Jonquière  
Cégep de Limoilou  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep régional de Lanaudière – L'Assomption  
Cégep régional de Lanaudière – Joliette  
Cégep de Rimouski – Institut maritime du Québec  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Sorel-Tracy  
Vanier College  
Cégep de Sept-Îles

Collège Shawinigan  
Cégep de Victoriaville

#### **Établissements privés subventionnés (5)**

Collège LaSalle  
Collège O'Sullivan de Québec  
Institut Teccart  
Séminaire de Sherbrooke  
École commerciale du Cap

#### **Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (4)**

Conservatoires de musique (3)  
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière

***Rapports de suivi attendus avant la fin de 2001 (3)***

**Établissements publics (2)**

Collège Édouard-Montpetit

Collège François-Xavier-Garneau

**Établissement privé subventionné (1)**

Collège Jean-de-Brébeuf

***Nouvelles autoévaluations attendues (2)***

**Établissements privés subventionnés (2)**

Campus Notre-Dame-de-Foy

Mother House College

## Annexe VI

### Membres des comités consultatifs

#### Comité consultatif sur l'évaluation de la *Composante de formation générale des programmes d'études*

**Louise Chené**

Commissaire  
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

**Jacques Bachand**

Directeur des études de premier cycle  
Université du Québec

**André Carrier**

Professeur de philosophie  
Cégep de Lévis-Lauzon

**Margaret Chell**

Professeure d'anglais langue seconde (retraîtée)  
Collège Ahuntsic

**Claude Chénier**

Directeur général  
Heritage College

**Robert Donnelly**

Professeur de langue d'enseignement et littérature  
Champlain Regional College – St.Lawrence

**Michel Gélinas**

Directeur général  
Collège André-Grasset

**Serge Laferrière**

Professeur d'éducation physique  
Collège de Bois-de-Boulogne

**Pierre Leduc**

Ancien directeur de cégep (retraité)

**Robert Lemay**

Professeur en Humanities  
Champlain Regional College – St-Lambert

**Colette B. Melançon**

Professeure de langue d'enseignement et littérature  
(retraîtée)  
Collège Édouard-Montpetit

**Ninon St-Pierre**

Directrice adjointe des études  
Villa Sainte-Marcelline

**Danielle Tessier**

Directrice générale  
Collège Saint-Alexandre

**Étienne Tétrault**

Consultant (retraité)

**Nicole Tremblay**

Conseillère pédagogique  
Collège de Limoilou

**Jean-Paul Beaumier**

Coordonnateur de projet  
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

**Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

**Louis Roy**

Commissaire  
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

**Louise Beaulieu**

Professeure  
Collège de Valleyfield

**Lyne Boileau**

Directrice adjointe des études  
Collège Ahuntsic

**Bertrand Daigneault**

Directeur  
Enseignement et programmes d'études  
Champlain Regional College – Lennoxville

**Marjorie Dionne**

Coordonnatrice en évaluation de programmes d'études  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

**Pierre Gagnon**

Adjoint à la direction des études  
Cégep de Trois-Rivières

**Luce Goerlach**

Directrice générale  
Collège de Maisonneuve

**Suzanne Guimond**

Adjointe à la direction des études  
Cégep de Matane

**Robert Howe**

Coordonnateur à la vie pédagogique  
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

**John Keyes**

Directeur des études  
Collège Mérici

**Diane Larivière**

Directrice de la qualité des programmes d'études  
Cégep de Granby Haute-Yamaska

**Jacques Lemire**

Ex-directeur des études  
Cégep de Trois-Rivières

**Pierre Matteau**

Ex-directeur des études (retraité)  
Cégep de Chicoutimi

**Jean-Yves Morin**

Professeur, Département des sciences humaines  
Collège Shawinigan

**Michelle Serano**

Directrice des services aux étudiants  
Dawson College

**Claude St-Hilaire**

Aide pédagogique  
Collège de Bois-de-Boulogne

**Lise Vallée**

Adjointe à la direction des études  
Cégep de Saint-Laurent

**Bengt Lindfelt**

Coordonnateur, Commission d'évaluation de  
l'enseignement collégial

## Annexe VII

### Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2000-2001

#### Experts externes pour l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

**Normand Audet**

Directeur  
Centre d'études collégiales de Carleton

**Gérard Aupart**

Adjoint à la directrice des études  
Collège de Sherbrooke

**Louise Balaux**

Coordonnatrice au développement pédagogique  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

**Gilbert Bédard**

Professeur en Génie civil  
Collège de Limoilou, Campus de Charlesbourg

**Omar Behar**

Professeur en Techniques de chimie analytique  
Dawson College

**Pierrette Bergeron**

Professeure en Techniques de diététique  
Collège de Limoilou

**Bernard Boulet**

Responsable du programme Sciences, lettres et arts  
Cégep de Sainte-Foy

**Paul Careau**

Conseiller à l'apprentissage  
Collège Mérici

**François Cauchy**

Adjoint à la direction des études  
Collège Montmorency

**Albert Craig**

Professeur en bureautique  
Collège O'Sullivan de Québec

**Françoise Creusot**

Professeure en Techniques juridiques  
Séminaire de Sherbrooke

**Luc Dauphin**

Professeur en Design d'intérieur  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

**Diane De Grosbois**

Conseillère pédagogique  
Collège Ahuntsic

**Bernard Demers**

Professeur en Sciences humaines lettres et communication  
Télé-Université

**Francine Demers**

Professeure en soins infirmiers et coordonnatrice des stages  
Collège de Sherbrooke

**Louise Desbiens**

Conseillère pédagogique  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

**Alain Doiron**

Adjoint aux programmes  
Cégep de Sorel-Tracy

**Gilles Dubé**

Professeur en Technologies du génie électrique  
Cégep de Baie-Comeau

**Diane Ferland**

Adjointe à la direction des études  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

**Anne Fitzpatrick**

Directrice adjointe aux études  
Collège Marianopolis

**David Gagnon**

Professeur de littérature et Coordonnateur d'arts et lettres  
Cégep de Sainte-Foy

**Myron Galan**

Professeur  
Dawson College

**André Gaudreau**

Conseiller pédagogique  
Cégep de Saint-Hyacinthe

**Jean-Pierre Gaudreau**

Conseiller pédagogique  
Collège Jean-de-Brébeuf

**Suzanne Girard**

Professeure en soins infirmiers  
Collège François-Xavier-Garneau

**Patricia Hanigan**

Directrice des études  
Collège de Maisonneuve

**Guy Herbert**

Directeur des études  
Collège Gérald-Godin

**Denise Jamison**

Adjointe au directeur des études  
Cégep de Drummondville

**Paul Lavoie**

Professeur en mathématiques  
Collège de Sherbrooke

**Yvon-D. Légaré**

Professeur de Technologies du génie électrique  
Cégep de Lévis-Lauzon

**Diane Lequin**

Professeure en gestion et exploitation d'entreprise agricole, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Nicole Malo**

Professeure au Département de documentation  
Cégep de Trois-Rivières

**Thomas McKendy**

Chef du Département Liberal and creative arts and humanities, Collège Marianopolis

**Michelle Melanson**

Adjointe à la direction des études  
Collège André-Grasset

**Aline Michaud**

Professeure en Techniques de gestion hôtelière  
Collège de Limoilou

**Jean Morin**

Adjoint au directeur des études  
Collège Laflèche

**Serge Murphy**

Professeur d'arts plastiques  
Collège Montmorency

**Michel Nadeau**

Professeur en génie industriel  
Collège de Limoilou

**Claude Parenteau**

Professeur de musique  
Cégep de Trois-Rivières

**Caroline Picard**

Enseignante en recherche, enquête et sondage  
Collège Mérici

**Sophie Poirier**

Conseillère pédagogique  
Cégep de la Gaspésie et des Îles

**Claude Roy**

Directeur des études  
École commerciale du Cap

**Sylvie Siebert**

Professeure de biologie  
Le Collège dans la cité de la Villa Sainte-Marcelline

**Élaine Simard**

Conseillère pédagogique  
Collège de Rosemont

**Louise St-Pierre**

Conseillère pédagogique  
Collège André-Grasset

**Paul Stubbs**

Conseiller-cadre  
John Abbott College

**Lucy Trahan**

Coordonnatrice du programme Design de présentation  
Dawson College

**Denis Tremblay**

Professeur en Technologie du génie civil  
Cégep de Baie-Comeau

**Malik Turaga**

Professeur en Technologie de la mécanique du bâtiment  
Collège Vanier

**Marcel Vigneault**

Adjoint à la direction des études  
Collège de Rosemont

**Daron Westman**

Professeur Humanities et liberal arts  
Champlain Regional College – Lennoxville

## Annexe VIII

### Publications de la Commission

#### Documents d'orientation

Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

#### *Version anglaise*

Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines

Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines

Evaluating Programs of Studies — General Guidelines

General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations

#### **Guides spécifiques pour l'évaluation de programmes d'études**

L'évaluation institutionnelle

La composante de la formation générale des programmes d'études

Le programme de Sciences humaines

Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde

Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)

Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)

Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Mars 1997

Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Juillet 2001

Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

#### *Version anglaise*

The Institutional Evaluation

The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology

The General Education component of Programs of Studies

The Social Science Program

Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

#### **Rapports synthèses**

Évaluation des programmes d'Informatique

Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse

Évaluation du programme de Sciences humaines

Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives

Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés

Évaluation de la mise en œuvre de la composante  
de formation générale des programmes d'études

***Version anglaise***

Summary report – Evaluation of the  
Implementation of the General Education Component  
of Programs of Studies

**Rapports annuels**

Rapport annuel 1993-1994

Rapport annuel 1994-1995

Rapport annuel 1995-1996

Rapport annuel 1996-1997

Rapport annuel 1997-1998

Rapport annuel 1998-1999

Rapport annuel 1999-2000

**Autres publications**

Étude de cas réalisée conjointement par la Com-  
mission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les program-  
mes de Techniques d'éducation en services de garde  
au Cégep de Saint-Jérôme

Étude de cas : L'évaluation des programmes d'étu-  
des au Québec

***Version anglaise***

Technical Education Programs in Early Childhood  
Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study  
Evaluating Programs of Study in Québec

## Annexe IX

### Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. Elle peut également recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission, la Commission entend privilégier les valeurs suivantes :

- l'impartialité et la transparence dans ses processus d'évaluation;
- l'indépendance qui permet de garantir un traitement équitable;
- la cohérence et la clarté des jugements de façon à apporter un support réel aux établissements;
- le respect de la diversité et l'ouverture à un dialogue constant avec les intervenants, dans le but de susciter chez ces derniers un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation;
- la loyauté et la rigueur afin de renforcer la cohérence et de promouvoir une vision qui entraîne l'adhésion du personnel de la Commission et de tous ses interlocuteurs.

#### Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances

et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration incompatible avec la mission de la Commission et renonce à toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.  
Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.

10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

### **Règles sur l'indépendance et l'impartialité**

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit donc éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. Le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Il doit alors en avvertir le président de la Commission.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

### **Disposition finale**

Le présent code de déontologie est établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **12 avril 2000**. Il entre en vigueur dès son adoption.

Composition typographique : Mono•Lino inc.  
Achévé d'imprimer en novembre 2001  
sur les presses de l'imprimerie  
Laurentide inc. à Loretteville